

LETTRE D'ENTENTE (LE-A-2026-01)

ENTRE : L'UNIVERSITÉ LAVAL
ci-après « l'Université »

ET : L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC
ci-après « l'APAPUL »

Objet : Modification de la fonction de conseillère ou conseiller en approvisionnement

CONSIDÉRANT la convention collective 2022-2026 intervenue entre les parties et notamment la lettre d'entente LE-A-2025-01;

CONSIDÉRANT le droit de l'Université de modifier toute fonction et d'en déterminer les exigences normales;

CONSIDÉRANT que l'Université a modifié la fonction de conseillère ou conseiller en approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le comité de classification s'est rencontré, le 15 décembre 2025, pour évaluer la fonction modifiée de conseillère ou conseiller en approvisionnement et s'est entendu sur l'évaluation de celle-ci;

CONSIDÉRANT que cette évaluation modifie la classification de la fonction de conseillère ou conseiller en approvisionnement.

LES PARTIES CONVIENNENT :

1. Que le préambule fait partie intégrante de la présente entente et sert à en interpréter le sens et la portée.
2. Que la convention collective et son annexe A de la lettre d'entente LE-A-2025-01, sont modifiées afin d'inclure les exigences normales et la classification suivantes :

Conseillère ou conseiller aux approvisionnements

Scolarité et expérience

Grade universitaire de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée et un minimum de quatre (4) années d'expérience pertinente

Classe : 7

3. De ranger toutes les personnes professionnelles concernées par cette lettre d'entente dans la structure salariale rétroactivement au 15 décembre 2025 et d'y apporter les ajustements financiers rétroactifs, lorsque requis.
4. Que la présente lettre d'entente entre en vigueur au moment de la signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 4 e jour de juin 2026.

POUR L'UNIVERSITÉ LAVAL



Noémie Moisan
Vice-rectrice adjointe aux ressources humaines
et aux finances



Frédéric Lavigne
Directeur, Centre d'expertise en relations
du travail

**POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
ADMINISTRATIF PROFESSIONNEL DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.**



Éric Matteau
Président



Caroline Arbour
Conseillère en relations de travail

Annexe A – Tableau des classes et des exigences normales

Classes	Titres	Exigences normales
3	Instructrice, instructeur en salle d'entraînement générale	B + 1
4	Chargée, chargé de formation	B + 0
4	Développeuse-analyste, développeur-analyste en ressources informationnelles, niveau 1	B + 0
5	Chargée, chargé de communication	B + 2
5	Chargée, chargé de conservation et de mise en valeur des collections	B + 2
5	Contremaîtresse superviseuse, contremaître superviseur	D + 3
5	Coordonnatrice, coordonnateur d'activités	B + 2
5	Superviseuse, superviseur de sécurité	D + 3
6	Administratrice, administrateur en ressources informationnelles, niveau 1	B + 2
6	Analyste en ressources informationnelles, niveau 1	B + 2
6	Conseillère, conseiller à la gestion des études	B + 3
6	Conseillère, conseiller aux étudiants	B + 3
6	Conseillère, conseiller en attraction et en dotation	B + 3
6	Conseillère, conseiller en emploi et en développement professionnel (non officiel)	B + 3
6	Coordonnatrice, coordonnateur aux infrastructures	B + 3
6	Coordonnatrice, coordonnateur d'opérations financières	B + 3
6	Développeuse-analyste, développeur-analyste en ressources informationnelles, niveau 2	B + 2
6	Responsable de promotion et d'information sur les études	B + 3
6	Spécialiste en archivistique	B + C + 2
7	Agente, agent de recherche et de planification	B + 4 ou M + 2
7	Bibliothécaire	M + 2
7	Conseillère, conseiller aux approvisionnements	B + 4
7	Conseillère, conseiller en communication	B + 4
7	Conseillère, conseiller en développement de la recherche	B + 4 ou M + 2
7	Conseillère, conseiller en développement des affaires et de la formation	B + 4
7	Conseillère, conseiller en développement organisationnel	B + 4
7	Conseillère, conseiller en pédagogie universitaire	B + 4 ou M + 2
7	Conseillère, conseiller en prévention	B + 4 ou M + 2
7	Coordonnatrice, coordonnateur à l'administration	B + 4
7	Coordonnatrice, coordonnateur en technique du bâtiment	D + 8
7	Enquêteuse, enquêteur	B + 3
7	Responsable de travaux pratiques et de recherche	B + 4 ou M + 2

7	Responsable des partenariats et des événements	B + 4
7	Responsable en développement philanthropique	B + 4 ou M + 2
8	Administratrice, administrateur en ressources informationnelles, niveau 2	B + 5
8	Analyste en ressources informationnelles, niveau 2	B + 5
8	Conseillère, conseiller en efficacité organisationnelle	B + 4 ou M + 2
8	Conseillère, conseiller en planification immobilière	B + 5 + OP ou M + 2 + OP
8	Conseillère, conseiller en valorisation de la recherche et transfert technologique	M + 2
8	Développeuse-analyste, développeur-analyste en ressources informationnelles, niveau 3	B + 5
8	Responsable de projets	B + 5 + OP ou M + 2 + OP
8	Spécialiste des risques spécifiques	M + 2
8	Spécialiste en statistique et en analyse de données	M + 2
8	Spécialiste responsable	B + 4 ou M + 2
9	Conseillère, conseiller en architecture en ressources informationnelles, niveau 1	B + 5
9	Responsable en ressources informationnelles, niveau 1	B + 5
9	Spécialiste en audit interne	B + 5 + OP ou M + 2 + OP
9	Spécialiste en gestion financière	B + 5 + OP ou M + 2 + OP
9	Spécialiste en relation d'aide	M + 2 + OP ou DPSY + 0 + OP ou B + 5 + OP
10	Conseillère, conseiller en architecture en ressources informationnelles, niveau 2	B + 8
10	Responsable en ressources informationnelles, niveau 2	B + 8
10	Vétérinaire clinicienne/clinicien	DMV + 2

B : Baccalauréat
C : Certificat
D : Diplôme d'études collégiales
DMV : Doctorat en médecine vétérinaire
DPSY : Doctorat en psychologie clinique
DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées
M : Maîtrise
OP : Ordre professionnel
Chiffres : Années d'expérience